



INSCRIPTIONS SCOLAIRES A L'ECOLE MATERNELLE RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018

LES INSCRIPTIONS SE DEROULERONT AU BUREAU DU SIVOS

Du 12 mars au 30 mars 2018

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00

Permanence le jeudi après-midi de 14h00 à 16h30

Se munir impérativement des originaux et des photocopies des pièces suivantes (aucune copie ne sera effectuée au bureau du SIVOS) :

- Fiche d'inscription à télécharger sur notre site internet
- Photocopie de votre pièce d'identité
- Photocopie du carnet de santé pages vaccinations (DT Polio)
- Photocopie du livret de famille (pages parents/enfant)
- Photocopie du justificatif de domicile
- Certificat de radiation pour les enfants scolarisés dans un autre établissement l'année passée.

Si votre enfant déjeune à la restauration scolaire et si vous n'optez pas pour le paiement en ligne, se munir :

- D'un R.I.B.
- De l'autorisation de prélèvement à télécharger sur notre site

Si votre enfant prend les transports scolaires, se munir impérativement de :

- 1 Photo d'identité de l'élève avec ses nom et prénom au verso
- 1 timbre

Si vous habitez la commune de :

AUTRES COMMUNES	COMMUNES DE CHARTRES METROPOLE
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	CHAMPSERU
BAILLEAU-ARMENONVILLE	HOUX
ECROSNES	
GALLARDON	
GAS	
YERMENONVILLE	
YMERAY	
25 € PAR ENFANT 50 € POUR 2 ENFANTS ET PLUS	GRATUIT POUR LES MATERNELS Collégiens / Primaires : 10 € PAR ENFANT
REGLEMENT A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC	REGLEMENT A L'ORDRE DE FILIBUS